

Chantier scientifique avec l'Association Pour l'intercommunalité des Jeunes (APIJ) et le CILDEA

Un Projet labélisé « les Ekoacteurs »

Le dispositif Les Ekoacteurs vise à impulser et à accompagner les projets d'éducation à l'environnement menés dans les établissements scolaires (écoles et collèges) et les structures d'éducation non formelle (accueils collectifs de mineurs, centres de loisirs, MJC, centres sociaux...) et d'éducation spécialisée (MECS, IMP...). Il permet d'éduquer à l'environnement, par une approche de terrain concrète et sensible, en réalisant avec les jeunes ou les adultes un projet d'action qui favorise la prise d'initiative.

Mis en œuvre par le GRAINE Rhône-Alpes (Réseau Régional d'éducation à l'environnement), dans le cadre de l'Espace Régional de Concertation EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable), cet appel à projet est financé par l'Etat, la Région Rhône-Alpes, Les Agences de l'Eau, et Grand Lyon Métropole (pour son territoire).



Suivi loutre et castor



Le Centre d'Initiatives Locales pour le Développement de l'Emploi et des Activités (CILDEA), L'APIJ et le SYMILAV se sont associés pour mettre en œuvre ce projet de chantier scientifique pendant la première semaine des vacances de pâques. Après un premier temps consacré à la formation des jeunes scientifiques (13-16ans), l'ensemble des matinées de la semaine a été consacré à de la prospection en bords de cours d'eau pour identifier les indices de présences de la loutre et du castor. Ces indices ont ensuite pu être confirmés par des prises de vue réalisées avec des pièges photographiques installés pour l'occasion. Les investigations ont donné de bons résultats sur le Lignon de Plaine, le Ciboulet et l'Anzon.

L'ensemble des données collectées alimente une base de données gérée par la LPO 42 : faune-Loire.

Ces données remontent ensuite aux échelons supérieurs et permettent d'avoir une meilleure connaissance de l'état de conservation des espèces.



Castor pris en photo avec un piège photographique installé après observations des indices de présence.

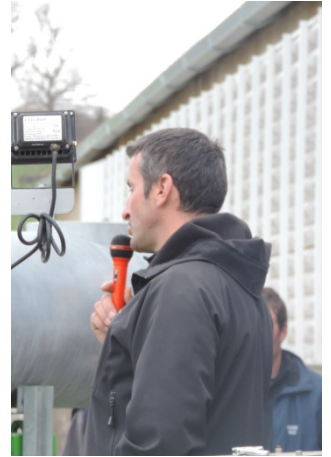




Démonstration du séparateur de phase de la CUMA du Beaufortain

Le SIMA Coise, la Chambre d'Agriculture de la Loire, le comité de développement des Monts du Lyonnais, et la fédération des Cuma de la Loire ont organisé conjointement une démonstration de séparateur de phase mobile le 2 avril dernier à Saint Héand au GAEC de l'Horizon. Cet équipement a été acheminé depuis le Beaufortain et est utilisé pour séparer les phases liquides et solides du lisier.

De nombreux exploitants et professionnels du secteur agricole avaient fait le déplacement, pour voir fonctionner cette machine. En présence du représentant de la société distribuant ce type de matériel, **Nicolas BOCHET**, président de la CUMA du Beaufortain a présenté le projet mis en œuvre en inter-Cuma sur la Savoie et a pu donner de nombreux éléments techniques sur le fonctionnement de ce type de matériel.



Le principe consiste à pomper le lisier, à dissocier la partie solide et à rejeter le jus restant dans la fosse. La partie solide ainsi récupérée est autocompostable (compter entre 15 jours à 3 semaines pour avoir un produit satisfaisant). Un **produit obtenu assimilé à du compost** qui évolue rapidement dès la sortie du séparateur (2 à 3 semaines, sans retournement) en un produit proche du compost, qui n'a plus d'odeurs, ce qui est un avantage pour l'épandage à proximité des habitations. La phase solide a des teneurs en éléments fertilisants intéressants pour la fumure des prairies (action lente, moins agressive que le lisier).

La phase liquide est plus fluide : elle est **plus facile à épandre** et le **risque de formation de croûte sur l'herbe est réduit**.

La matière solide retirée des fosses **permet de regagner un peu de volume** et ainsi d'être plus à l'aise au niveau du stockage et de la réglementation. Un convoyeur (tapis) permet de réaliser le tas, pas besoin de placer le séparateur en hauteur.



Semis sous couvert avec la CUMA de la Trézaillette

Essai / démonstration de semis sous couvert avec Herse étrille équipée d'un semoir.

Comme chaque année avec le matériel acheté par le SYMILAV, des essais associés à des démonstrations sont réalisées sur le bassin versant. Ces machines financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le FEADER (Fond européen) et la Région Rhône-Alpes permettent de mettre en place une alternative à des itinéraires techniques traditionnels, consommateurs d'intrant et de carburants.

Le semis de prairie sous couvert de céréales s'appuie sur un itinéraire simplifié composé d'un passage avec étrille et semis, et du passage du rouleau pour rappuyer la semence. Cette technique permet d'économiser du travail du sol et différents intrants. La prairie mise en place est une prairie multi-espèces contenant un grand mélange de graminées et de légumineuses. Ces dernières s'implantent mieux au printemps.



Saint-Martin-la-Sauveté s'engage dans le Zéro Phyto.

La charte est signée !

A la suite du plan de désherbage communal réalisé par la commune de Saint Martin la Sauveté dans le cadre du Contrat Rivière-Natura 2000, le conseil municipal a décidé de signer la charte régionale d'entretien des espaces publics "objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages". La charte a été signée le 24 mars 2015 par Marius DAVAL, maire et membre du bureau du SYMILAV.

La commune de Champdieu a délibéré

La commune de Champdieu, a également fait le pas de s'engager dans la suppression de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, en délibérant le 31 mars 2015 lors de son conseil municipal.

Ce sont les deux premières communes du bassin versant qui s'engagent, et d'autres devraient suivre.

La charte régionale constitue un des leviers efficaces pour la maîtrise des risques liés à l'usage des pesticides dans les espaces publics. Une présentation vidéo de la charte est disponible via ce [lien](#).

Grâce à la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics ; à l'incitation des usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de pesticides ; à l'initiation d'une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains, **elle contribue à la protection de la santé publique et de l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...).**



Signature officielle de la Charte à Saint-Martin-la-Sauveté



Actualités au fil de l'eau

Méli Mélo, démêlons les fils de l'eau

Nouvel épisode de la web-série « Méli Mélo, démêlons les fils de l'eau » :

Culture et Captage

La protection de la ressource en eau : Faut-il interdire de cultiver sur les aires d'alimentation des captages ?

Partenaires : ONEMA, La Métropole de Lyon, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Laboratoire LGCIE DEEP - INSA de Lyon,



Cliquez sur l'étiquette pour visionner la vidéo

Bilan mi-parcours du Contrat Rivière-Natura 2000

Signé et démarré début 2012 le Contrat Rivière-Natura 2000 est en rythme de croisière. Comme cela avait été inscrit, le SYMILAV réalise actuellement un point d'étape sur les actions réalisées depuis le démarrage du contrat. Un groupe, composé des élus du bureau, des agents du syndicat et des représentants des partenaires signataires du contrat, a été mobilisé pour piloter ce bilan mi-parcours.

Le bilan sera composé d'un état des lieux des opérations réalisées au regard du programme prévisionnel et d'une partie perspectives permettant de réajuster le plan de mise en œuvre des actions inscrites au contrat pour les quatre voir cinq années à venir.

L'effet positif de la concertation Natura 2000

En juin 2013, le SYMILAV a réalisé une évaluation d'incidence Natura 2000 sur le pont de Noillat (commune de Saint Julien la Vêtre) en présence d'un représentant de la commune, de l'entrepreneur et d'un agent technique de l'ONEMA. Cette évaluation a eu lieu dans le cadre d'un projet de travaux sur le pont. Lors de la visite sur place des anfractuosités (pouvant accueillir des chauves-souris) avaient été repérées, ainsi qu'un nid de cincle plongeur. Il avait alors été convenu, de façon concertée, de maintenir le nid et quelques joints ouverts (anfractuosités).

Un récent examen du pont par l'animateur Natura 2000 du SYMILAV, a révélé l'effet positif de la



prise en compte des espèces : le nid est occupé et une nouvelle nichée de cincles plongeurs (merle d'eau) va bientôt se déployer sur l'Anzon.